

R 10/04
2010

Direction départementale
de la Cohésion sociale
du Rhône

EXTRAITS DES ARRETES DU PREFET

**LE PREFET DE LA REGION RHONE-ALPES,
PREFET DU RHONE,**

Chevalier de la Légion d'Honneur,

AGREMENT AU TITRE DU SPORT	
N°	69.10.1436
DATE	24 février 2010

Vu, le code du sport (article L121-4),

Vu, le code du sport (articles R121-1 à R121-6),

Vu, l'arrêté préfectoral n° 2010-423 du 4 janvier 2010 portant délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale du Rhône,

Vu, l'arrêté préfectoral n° 2010-1518 du 13 janvier 2010 portant subdélégation de signature aux chefs de pôle de la direction départementale de la cohésion sociale du Rhône,

ARRETE

ARTICLE 1

L'agrément ministériel, prévu par l'article L121-4 du Code du sport, est accordé à l'association **numéro W691072916** ci-dessous désignée,

LYON 64 ECHECS (L64E)
80, rue Tête d'Or
69006 LYON

ARTICLE 2

Le directeur départemental de la cohésion sociale du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

LYON, le 24 février 2010

Pour le directeur départemental par intérim,
Et par délégation,
L'inspecteur, chef de pôle,


FRÉDÉRIC FOURNET

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Rhône
241, rue Garibaldi – 69003 Lyon – Tél. : 04 72 84 55 55 – Fax : 04 72 84 55 50
Site internet : www.rhone-alpes.jeunesse-sports.gouv.fr / courriel : mjs-069@jeunesse-sports.gouv.fr